

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
N°20-2024

Travailleurs saisonniers

Extension de **VISALE** aux saisonniers : les salariés agricoles récoltent les fruits d'un travail paritaire de longue haleine !

Depuis le 4 juin 2024, la **garantie Visale**, est ouverte aux travailleurs saisonniers. Concrètement, cela se traduit par :

- une plus large diversité de logements éligibles pour les travailleurs saisonniers ;
- la capacité de proposer à des bailleurs d'être couverts contre les impayés locatifs, sur des durées d'occupation réduites, de 1 à 9 mois ;
- une couverture améliorée du risque locatif pour les bailleurs en cas de dégradations du logement pouvant aller jusqu'à l'équivalent de 3 mois de loyer (dont 1 mois au titre des dégradations des meubles).

Pour la CFDT Agri-Agro, cet ensemble de dispositifs pourrait répondre en partie à la difficulté pour beaucoup de saisonniers agricoles à trouver un logement.

Dans le même temps, Action Logement complète son offre de logements intermédiaires sur l'ensemble du territoire. Cela vient étoffer les disponibilités avec des loyers en moyenne 15 % à 20% inférieurs à ceux du parc privé, des offres d'hébergement environnementalement responsables et en proximité des lieux de travail ; sans frais d'agence.

Pour la CFDT Agri-Agro, il s'agit d'un pas en avant pour que le logement ne soit plus un frein à l'emploi. Notamment pour les saisonniers et les jeunes actifs qui ont souvent des difficultés pour se loger sans que le salaire « n'y passe », ou bien occupent des logements de mauvaise qualité, voire ont tout bonnement des difficultés à trouver un logement.

La CFDT Agri-Agro continuera à peser de tout son poids pour un alignement des entreprises agricoles sur le régime général de la participation des employeurs à l'effort de construction.

En portant au sein d'Action Logement des revendications utiles, la CFDT a participé par le dialogue, le compromis et l'argumentation à l'émergence de solutions concrètes pour les salariés. **A l'heure où la démocratie sociale et le vivre ensemble sont interrogés, voici encore une preuve tangible que le travail paritaire et le dialogue social portent leurs fruits pour les salariés agricoles.**

Fait à Paris, le 21 juin 2024

Contacts :

Benoît DELARCE, Secrétaire national : 06.07.64.62.45
Fabrice CHEVAUCHERIE, Secrétaire national : 06.37.28.83.18
Presse : 06.89.04.25.27